

## Gouvernance Inclusive pour la Résilience (IGR)

<b>Objet:</b>	RFA-IGR-2056
<b>Titre de l'opportunité:</b>	Renforcement des alliances identitaires transversales par le biais de dialogues communautaires et Promotion des relations de parenté pour la gestion des conflits dans les Hauts bassins/ les Cascades/ le Centre Ouest/ le Centre Sud
<b>Date d'émission:</b>	25 septembre 2024
<b>Date de clôture :</b>	11 octobre 2024 à 23 h 59, heure locale 25 octobre 2024 à 23 h 59, heure locale

L'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers son projet Gouvernance Inclusive pour la Résilience (IGR), mis en œuvre par Creative Associates International, Inc. (Creative), recherche des candidatures éligibles pour le financement d'un programme intitulé *Renforcement des alliances identitaires transversales par le biais de dialogues communautaires et Promotion des relations de parenté pour la gestion des conflits dans les Hauts bassins/ les Cascades/ le Centre Ouest/ le Centre Sud*. Veuillez consulter la section C de l'annexe 1 pour les conditions d'éligibilité. Pour les critères d'admissibilité, le demandeur doit satisfaire à ces exigences et fournir tous les renseignements demandés dans le présent appel de candidatures. Une subvention/des subventions sera (ont) attribuée (s) aux candidats éligibles et responsables dont les candidatures répondent au mieux aux objectifs du programme et aux critères de sélection énoncés aux sections A et E de l'annexe 1, respectivement.

Toute organisation éligible et intéressée est invitée à présenter une demande de financement. Pour ce faire, les organisations, dans le cadre de cette opportunité sont encouragées à lire attentivement le présent appel à candidatures afin de comprendre le type de programme recherché, les exigences en matière de soumission de candidature et le processus d'évaluation. Il incombe au demandeur de s'assurer qu'il a bien reçu l'appel à candidature par les media en ligne. IGR n'assume aucune responsabilité pour la gestion et les erreurs des données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Les candidatures doivent être soumises directement à IGR en utilisant l'un des moyens suivants : a) par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions du Programme (<https://smart.fluxx.io>), b) par courrier électronique à IGR-Grants@crea-igr.com, ou c) dépôt physique à Rue 14.54 quartier 1200 logement, Ouagadougou à l'attention du "Département des subventions." Les candidatures doivent être reçues au plus tard avant la date limite de candidature indiquée ci-dessus.

Toute clarification concernant le présent appel à candidature doit également être soumise par écrit en utilisant l'un des canaux de communication susmentionnés. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard avant la date limite pour les questions énoncées ci-dessus. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par le biais d'une modification du présent avis.

La publication du présent appel à candidature ne constitue pas un engagement de la part de IGR et n'engage pas IGR à payer les coûts supportés par un candidat potentiel lors de la préparation/soumission de questions ou d'une candidature. Tous les coûts de préparation/soumission sont à la charge du demandeur. Chaque candidat soumet sa candidature en connaissance de cause.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Cordialement,  
Siaka Ouédraogo  
Chief of Party  
Inclusive Governance for Resilience

**Pièces jointes**

**Annexe 1** : Appels à candidature

**Annexe 2** : Modèle d'application technique

**Annexe 3** : Modèle de budget

**Annexe 4** : Dispositions

**Annexe 5** : Certifications

## **Annexe 1 : Appel à candidature**

### **A. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

#### **1. Objectif**

Le Burkina Faso connaît, depuis 2016, une instabilité grandissante, une montée sans précédent de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Autrefois connu pour sa cohabitation pacifique entre les groupes sociolinguistiques et religieux, le pays connaît ces derniers temps des problèmes qui ébranlent la paix et remettent en cause les fondements du vivre ensemble séculaire. L'on assiste à la perte totale des valeurs de paix que sont la tolérance, la solidarité, l'entraide, l'égalité, le dialogue respectueux et la compréhension mutuelle.

#### **2. Contexte**

Au Burkina Faso, la définition consensuelle de la « cohésion sociale » est le vivre ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, et cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité et culture de la tolérance, ...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales. ».

Selon l'USAID, la cohésion sociale est essentielle pour renforcer la résilience des communautés face aux crises et aux conflits. Elle repose sur trois valeurs clés : l'inclusion sociale, le capital social et la mobilité sociale.

Selon le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la cohésion sociale et l'inclusion dans la participation politique, économique, sociale et civile réduisent le risque de comportement antisocial et d'aliénation individuelle qui peuvent conduire à l'extrémisme violent. Elle peut être décrite selon deux dimensions principales que sont :

- La dimension verticale, qui représente la confiance entre l'État et la société. Ceci englobe la confiance dans les dirigeants politiques, économiques ou sociaux, les institutions et les processus tels que les élections, l'accès à la justice, la fiscalité, la budgétisation et la fourniture de services publics. La dimension verticale axée sur l'État, suppose une cohésion entre les citoyens, où les perceptions et les comportements traduisent la loyauté, une large légitimité, la confiance dans les acteurs, les institutions et les processus étatiques nationaux, infranationaux ou locaux. Dans cette dimension verticale, les relations au sein de la société sont profondément influencées par la dynamique politique et, en particulier, par le contrôle de l'État.

- La dimension horizontale, qui décrit la confiance, les relations et les interactions entre les personnes dans une société au-delà des divisions telles que l'identité ou d'autres constructions sociales, parmi lesquelles la race ou la classe. La dimension horizontale centrée sur la société, suppose une cohésion entre les citoyens, qui se traduit dans la façon dont la société civile, les organisations sociales et les institutions (telles que les institutions religieuses) manifestent une confiance et un sentiment d'interdépendance et de destin commun.

Les recherches en sociologie, en économie, en sciences politiques et en psychologie sociale font apparaître que les sociétés cohésives sont plus susceptibles d'avoir de meilleurs résultats en matière de santé individuelle, une plus grande égalité des revenus et des systèmes de soutien et de protection sociale plus étendus. Les sociétés cohésives ont aussi généralement tendance à correspondre à des normes de citoyenneté plus fortes et à connaître des niveaux plus élevés de gouvernance institutionnalisée et réactive et, potentiellement, à soutenir la démocratie et la

participation populaire. Il est donc évident que la cohésion sociale est un maillon important pour la paix et le développement de la société.

Cependant, depuis 2016 le Burkina Faso est marqué par la recrudescence des conflits, l'insécurité et son corollaire de déplacements forcés de populations. Les fondements sociaux et culturels servant jadis de socle et de repère pour le comportement quotidien et pour la vie en harmonie entre les différents groupes socio-ethniques sont progressivement menacés. Pour pallier cela, USAID-IGR fait de la cohésion sociale un outil de renforcement des liens socio-ethniques à travers la promotion de la démocratie locale, la participation communautaire, l'interculturalité et la communication non violente. L'objectif à terme, étant le renforcement de la coexistence pacifique et la création d'interactions positives, facteurs d'épanouissement individuel et collectif entre les groupes sociaux hôtes et personnes déplacées internes.

Pour renforcer la cohésion sociale entre les membres de la communauté et les personnes déplacées dans ces communes identifiées, l'IGR accordera des subventions aux OSC pour mener des dialogues communautaires afin de renforcer la communication et la confiance entre les différents groupes. Si nécessaire, l'approche de ces initiatives comprendra des discussions intragroupes pour préparer les membres de groupes distincts avant de les réunir dans un dialogue intergroupe et mettra l'accent sur l'amplification des voix des différents groupes ethniques, religieux, politiques, socio-économiques, de genre, d'âge et marginalisés. Les dialogues communautaires seraient l'occasion pour les membres de la communauté de discuter des causes des fractures sociales qui affaiblissent la paix et la cohésion sociale. Pour s'assurer que ces initiatives soient participatives et que les communautés locales s'approprient des résultats, l'IGR discutera avec les principales parties prenantes du format de ces dialogues communautaires et pourrait inclure des contes et des histoires qui favorisent le sentiment d'appartenance, la participation à des expositions culturelles, des journées culturelles de danses et de chants traditionnels, et des discussions de dirigeants qui pourraient conduire à un plan communautaire qui fournit une feuille de route pour une consultation continue entre les membres des communautés.

### 3. Objectifs

*Objectif 1* : Recoudre le tissu social fragilisé pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble dans les communes de mise en œuvre du projet

### 4. Activités illustratives

Pour faire face à la crise et permettre de renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble, beaucoup d'initiatives ont été mises en place. Elles ont concerné entre autres la mise en place de structure de prévention et de gestion des conflits (pool de jeunes, collèges de sage, observatoires de prévention et de gestion des conflits...) ainsi que des actions de renforcement des capacités tous azimuts.

Malgré tous ces efforts le constat fait est que la fissure a du mal à se résorber, nécessitant un questionnement en vue d'une adaptation des actions menées jusqu'ici.

Pour le présent appel à candidature, les activités illustratives concernent des initiatives locales innovantes co-construites par les acteurs locaux eux-mêmes afin de permettre aux populations les plus vulnérables de s'exprimer, de panser les blessures toute chose devant concourir à la promotion de la paix et du vivre ensemble harmonieux.

Les activités illustratives peuvent concerner :

La création et la représentation théâtrale : ces activités qui le plus souvent réunissent un grand public, permettront de passer autrement les messages en lien avec la cohésion et le vivre ensemble ;



□ La peinture : Le Burkina Faso traverse depuis 2014 une crise sécuritaire sans précédent avec son lot de Personnes Déplacées Internes, de blessures physiques et mentales aussi bien chez les hommes, les femmes que chez les jeunes et les enfants. En effet, les traumatismes vécus directement par les Personnes Déplacées Internes (PDI) que par leurs proches hôtes, laissent souvent des séquelles incommensurables et muettes dont la guérison et la prise en charge passent par leur extériorisation. Il est apparu que l'art, notamment la peinture permet à ces personnes de s'extérioriser, de se refouler, d'exprimer leurs douleurs, peurs et craintes enfouies. La peinture, en raison de sa capacité à jouer avec les couleurs, les formes et les textures, offre un moyen puissant d'expression, de guérison pour de nombreuses personnes en renforçant leur confiance et estime de soi. Cette forme d'expression thérapeutique joue un rôle important dans le processus de guérison et d'auto-découverte, offrant ainsi pour de nombreuses personnes un chemin sûr vers la résilience, la compréhension de soi et le bien-être émotionnel.

□ Les contes et les activités et autres activités culturelles visant la promotion de la paix et du vivre ensemble ;

La mise en œuvre d'initiative d'entraide communautaires locale : jadis prisée et très bénéfiques, ces initiatives locales d'entraide communautaires tendent à disparaître du fait de la détérioration du tissu social de la stigmatisation et de la méfiance. Le but de telles initiatives est de faire en sorte de mettre à jour les pratiques anciennes mais aussi les nouvelles d'aide à la promotion de la paix telles des activités d'entraide communautaires (entraides lors des labours de champs, des récoltes, battage des récoltes, construction des édifices publiques...);

□ L'appui aux initiatives locales de promotion de la paix et de la cohésion sociale : ces activités peuvent concerner le recrutement et la formation de jeunes sur des métiers et /ou des activités avec pour finalité de favoriser leur meilleur accès dans le tissu social. Elles peuvent également concerner l'appui à de petites entreprises locales pour la confection ou le design d'article et de production véhiculant des messages forts de promotion de la paix et du vivre ensemble.

## **B. INFORMATION SUR LA SUBVENTION**

### **1. Législation habilitante**

Toute attribution effectuée dans le cadre du présent appel à candidatures est autorisée conformément à l'Accord de Coopération entre Creative et l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID).

### **2. Estimation des fonds disponibles et nombre de subventions envisagées**

Sous réserve de la disponibilité des fonds, IGR prévoit émettre plusieurs subventions en vertu du présent appel à candidature. Le montant total estimé du financement disponible est de 121 380 000 F CFA. La valeur totale de chaque subvention est estimée entre 11 560 000 F CFA à 26 010 000 F CFA. Étant donné que le montant d'une subvention est sujet à négociation, un montant négocié peut être compris ou non dans cette plage. De plus, IGR n'est pas obligé d'attribuer des subventions à concurrence du montant des fonds disponibles.

**IGR se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**

### **3. Période de performance**

La date de début estimée sera annoncée lors de la signature de la subvention, le... ou vers le... . La durée prévue de chaque subvention est comprise entre 3-5 mois.

#### **4. Mécanismes d'attribution**

La résolution finale sur le mécanisme d'attribution des subventions de IGR reposera sur son évaluation du risque du demandeur avant l'attribution de la subvention. Si cette évaluation identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité du candidat à gérer une subvention, IGR peut choisir de retirer le candidat de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié à sa capacité actuelle.

Les mécanismes d'attribution de subvention les plus couramment utilisés par le Programme sont les subventions à montant fixe et les subventions en nature. Dans le cadre des subventions à montant fixe, les paiements sont basés sur les performances et sont versés à un partenaire de mise en œuvre après l'achèvement avec succès de jalons programmatiques prédéfinis. Dans le cadre des subventions en nature, le Programme : a) effectue des paiements au nom du bénéficiaire et/ou b) achète/fournit des biens et services pour le compte du bénéficiaire.

Le programme peut également choisir d'attribuer une subvention à frais remboursables dans les cas suivants : a) le candidat démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

### **C. INFORMATIONS D'ELIGIBILITE**

#### **1. Candidats éligibles**

Pour être admissible à une subvention dans le cadre de cette opportunité, un candidat doit démontrer qu'il appartient à l'une des catégories de bénéficiaires ci-dessous:

- ONG non américaines,
- Organisations de la société civile,
- Organisations communautaires,
- Organisations confessionnelles,
- Organisations de médias,
- Organisations privées/à but lucratif

En outre, un candidat doit être officiellement enregistré et travailler conformément à toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, aux lois et statut locaux pertinents. Dans le cas contraire également, le candidat peut toujours être admissible à une subvention s'il démontre la preuve de ses efforts pour obtenir une inscription, une dispense d'inscription ou toute autre raison pour laquelle une inscription n'est pas possible ou réalisable.

#### **2. Partage des coûts ou comparaison des coûts**

Le partage des coûts n'est pas requis dans le cadre de la présente possibilité de financement.

#### **3. Limite sur le nombre d'applications**

Une organisation éligible peut soumettre plus d'une application. Veuillez noter que l'émission du présent appel à candidature n'engage en aucun cas Creative à payer les coûts supportés par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une demande.

## **D. INFORMATION SUR LA CANDIDATURE ET LA SOUMISSION**

### **1. Contenu et forme de la candidature**

La demande doit être soumise en deux parties distinctes: a) une demande technique et b) une demande relative aux coûts. Pour préparer les deux parties, le candidat doit utiliser les modèles fournis dans les annexes 2 et 3, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un candidat qui ne respecte pas ces instructions risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de l'appel à candidature et d'être éliminé.

Toutes les informations doivent être soumises en anglais. Si une demande est dans une autre langue, elle sera considérée comme non recevable et sera éliminée de toute autre considération.

### **2. Mode de soumission**

IGR préfère recevoir les candidatures par voie électronique via le portail en ligne de gestion des subventions, accessible par le lien suivant : <https://smart.fluxx.io/>. Si un candidat ne s'est pas déjà inscrit sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initial, qui se trouve à l'adresse suivante:

[smart.fluxx.io/apply/igr](https://smart.fluxx.io/apply/igr)

Après examen et validation du formulaire par IGR, le candidat recevra un email avec son nom d'utilisateur et son mot de passe.

Les candidats sont encouragés à utiliser le portail en ligne car il réduit considérablement les tâches administratives du candidat et de IGR. Toutefois, IGR reconnaît que la limite de la connexion d'internet et/ou l'accès aux technologies de l'information et de la communication peuvent empêcher un candidat de faire une demande de financement via le portail. Dans de tels scénarios, le candidat peut soumettre ses applications techniques et financières séparément par courrier électronique via [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com) ou en déposer physiquement en version papier à l'adresse Rue 14.54 quartier 1200 logement, Ouagadougou à l'attention du "Service des subventions." Quelle que soit la méthode de soumission choisie, le candidat devrait conserver dans ses dossiers un (1) exemplaire de sa demande et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à présenter une candidature, il doit contacter le Service des subventions par courrier électronique via [IGR-Grants@crea-igr.com](mailto:IGR-Grants@crea-igr.com).

### **3. Conditions d'enregistrement pour le financement du gouvernement américain**

Pour être admissible à l'attribution dans le cadre de la présente sollicitation, des ONGs peuvent être amenées à obtenir un numéro identifiant unique d'entité (UEI- Unique Entity Identifier). Les candidats doivent s'inscrire dans le System for Award Management (SAM) afin d'obtenir un UEI, nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention. Un UEI est un identifiant unique, alphanumérique à 12 caractères, émis et maintenu par SAM.gov, qui vérifie l'existence d'une entité au niveau mondial. L'UEI est l'identifiant officiel du gouvernement utilisé pour les subventions fédérales américaines. Les candidats doivent s'enregistrer dans SAM avant de faire une demande d'attribution pour être pris en considération par l'USAID. Les candidats doivent maintenir un enregistrement SAM actif tant qu'ils ont une subvention active. Les exigences de 2 CFR 25 ne s'appliquent pas à certaines catégories de subventions. En outre, l'Agence peut exempter certaines subventions des exigences du 2 CFR 25.

IGR n'octroiera pas de subvention à un demandeur tant qu'il ne s'est pas conformé à toutes les exigences applicables. Le processus d'inscription pouvant prendre plusieurs semaines, les demandeurs sont encouragés à s'inscrire rapidement. Veuillez noter que le fait de s'inscrire tôt aussi ne constitue en aucun cas un engagement de la part du programme d'attribuer une subvention.

### **4. Date et heure de soumission**

Les candidats doivent soumettre leurs applications techniques et financières avant la date et l'heure de clôture figurant sur la page de couverture. Les demandes soumises en retard risquent de ne pas être examinées. Les demandes tardives sont marquées comme "tardives." IGR se réserve le droit d'accepter et d'inclure les candidatures en retard dans le processus de révision et d'attribution uniquement lorsque : a) IGR considère que cela est dans son intérêt et b) les candidatures reçues à temps n'ont pas encore été ouvertes ni examinées.

## 5. Restrictions de financement

Le candidat qui reçoit une subvention en vertu du présent appel à candidature est tenu de s'assurer que les coûts postérieurs à l'attribution qui ont été approuvés et jugés admissibles, attribuables et raisonnables par IGR courent des négociations préalables à l'attribution. En outre, IGR ne remboursera pas à un candidat retenu les frais qu'il aura engagés avant la date à laquelle il aura signé un accord de subvention avec IGR.

## 6. Questions et réponses

Toute question concernant le présent appel à candidature doit être soumise par écrit en utilisant l'un des moyens de communication décrits dans la lettre d'accompagnement du présent appel à candidature et dans la section D.2 ci-dessus. Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite de questions/précisions indiquée dans la lettre d'accompagnement. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats par le biais d'une modification à l'appel à candidature.

Toute information relative au présent appel à candidature qui est donnée à un candidat potentiel sera donnée rapidement à tous les autres candidats potentiels en tant que modification du questionnaire à la condition que : a) il soit nécessaire de soumettre une demande et/ou b) son exclusion soit préjudiciable à tout autre demandeur potentiel.

## E. INFORMATIONS SUR L'EXAMEN DE LA DEMANDE

### 1. Critères

Chaque demande reçue avant la date de clôture de l'appel à candidature sera initialement examinée en fonction des critères d'admissibilité décrits à la section C ci-dessus. Les candidatures ne répondant pas à ces critères ne seront pas prises en compte. Les demandes éligibles incomplètes seront considérées comme non recevables et ne seront pas considérées pour attribution.

Les candidatures éligibles et recevables seront examinées en fonction des critères techniques et de coût énoncés ci-dessus. À la suite de cet examen, un candidat apparemment retenu peut être invité à soumettre une demande révisée et/ou à répondre à des questions de clarification avant une date spécifiée. Le programme se réserve le droit d'attribuer sans demander des éclaircissements ou des détails supplémentaires sur une demande.

#### a. *Critères d'évaluation technique*

L'application technique sera évaluée par rapport aux critères suivants :

- **Approche technique et concordance stratégique (50 points)**
  - Une description du contexte mettant en évidence les questions de cohésion sociale, des objectifs et des produits livrables qui sont pertinents et réalisables
  - Un énoncé de problème clairement défini et décrivant les risques immédiats et/ou émergents de conflit qui se rapportent spécifiquement au projet proposé
  - Une explication convaincante indiquant dans quelle mesure les résultats du projet va répondre aux risques identifiés
  - Une identification claire des obstacles à la mise en œuvre du projet et des solutions proposées
  - Les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées



- **Compétences organisationnelles et structure de gestion (30 points)**
  - Document à jour attestant de l'établissement légal de la structure au Burkina Faso et/ou dans les lieux géographiques proposés/communautés/zones ciblées
  - Expériences antérieures dans la mise en œuvre de programmes dans les domaines de la gouvernance locale, de la stabilisation, de la prévention des conflits et des dialogues communautaires
  - Des expériences antérieures dans les régions géographiques et les domaines techniques proposés dans les programmes
  - Des expériences institutionnelles antérieures dans la mise en œuvre des programmes subventionnés par des donateurs internationaux
  - Une structure de gestion efficace avec des rôles de personnel et des responsabilités bien définis
  - Manuel de gestion de la structure
  - Un nombre adéquat d'employés qualifiés pour mettre en œuvre les exigences administratives et programmatiques
- **Considérations genre et jeunesse (05 points)**
  - Un mécanisme d'intégration de l'égalité genre et /ou des jeunes dans le programme
  - Une analyse genre et jeunesse pour expliquer pourquoi certaines populations sont intégrées dans les programmes proposés et pourquoi/comment elles seront ciblées dans le processus des programmes
- **Impact prévu sur les bénéficiaires (15 points)**
  - Le nombre de bénéficiaires directs et indirects qui seront atteints
  - La justification de la méthode de calcul du nombre de bénéficiaires directs et indirects

b. *Critères d'évaluation des coûts*

Une fois l'examen technique de la ou des demandes terminées, le programme évaluera la ou les demandes de coûts du ou des candidats apparemment retenus pour en vérifier le caractère raisonnable, l'allocation et l'admissibilité. De plus, IGR effectuera une évaluation de la capacité et des risques de chaque demandeur apparemment retenu avant l'attribution du marché. IGR utilisera les résultats de l'évaluation pour déterminer la responsabilité et, lorsqu'une décision sera prise de procéder à l'attribution, sélectionnera le mécanisme d'attribution approprié.

## 2. Processus de révision et de sélection

Pour évaluer la ou les candidatures, IGR mettra en place un comité de sélection composé de trois membres possédant les compétences requises pour répondre aux exigences du programme décrites dans le présent appel à candidature. Tout au long du processus d'évaluation, IGR prendra toutes les mesures nécessaires pour que les membres du comité de surveillance ne se trouvent ou ne présentent aucun conflit d'intérêt avec une organisation soumettant une candidature en réponse au présent appel à candidature. Une personne est considérée comme ayant l'apparence d'un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, son partenaire, ses enfants, ses amis proches ou un parent de cette personne travaille pour, négocie pour travailler pour et / ou a un intérêt financier ou membre non rémunéré d'un conseil d'administration de toute organisation ayant soumis une demande d'examen ou un comité de surveillance. Les membres du CS ne solliciteront ni n'accepteront de gratifications, de faveurs ou quoi que ce soit de valeur pécuniaire de la part d'un candidat.

Le Chief of Party ou son adjoint autorisé prendra la décision finale sur toutes les attributions faites en vertu de la RFA.

## F. INFORMATION SUR L'ADMINISTRATION DU SUBVENTION



## 1. Avis d'attribution

Un avis d'intention d'attribution sera envoyé au point de contact indiqué dans la demande du ou des candidats apparemment retenus. **Veillez noter que cette notification ne constitue ni ne garantit une attribution.** Un candidat apparemment retenu doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour appliquer des méthodes de reddition de comptes convenues d'un commun accord pour les fonds et autres avoirs versés. A cette fin, le demandeur peut être tenu de fournir des informations supplémentaires sur son organisation (p. Ex. Des statuts constitutifs ou tout autre document justifiant le caractère juridique du demandeur ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de contrôle. L'attribution définitive d'une subvention dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de validation du programme, de la capacité préalable à l'attribution et de l'évaluation des risques.

## 2. Administration de l'attribution

Toute attribution résultant du présent appel à candidature sera administrée conformément aux dispositions de l'annexe 4.

## 3. Rapport

Les exigences en matière de rapport (y compris un calendrier de rapport) seront spécifiées dans le document d'attribution pour tout subvention résultant du présent appel à candidature. Les rapports spécifiques requis dépendront du type de subvention et de la durée du projet ; cependant, les exemples peuvent inclure les suivants :

- Rapport(s) mensuel(s) avec mises à jour des activités pour la période de référence, photos des activités du projet, problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de référence, etc.
- Rapport final du programme comprenant les leçons apprises, les réussites, les impacts obtenus par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Les rapports financiers, y compris les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc., ainsi qu'un rapport financier final détaillé.

Veillez noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception de IGR et l'acceptation du rapport financier final et/ou rapport sur le programme final. Pour les montants forfaitaires (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables / moyens de vérification.

## 4. Revenu du programme

Tout revenu généré par une subvention octroyée dans le cadre de cette sollicitation doit être immédiatement signalé au service des subventions du programme et sera évalué et négocié au cas par cas.

## 5. Marquage et marque et conformité environnementale

Le candidat(s) sélectionné(s) pour l'attribution sera (ont) tenu (s) de se conformer à toutes les exigences de marquage et de marque et de conformité environnementale applicables stipulés dans l'Accord de Coopération . Ces exigences seront expliquées au(x) candidat(s) apparemment gagnant(s) lors des négociations préalables à l'adjudication et figureront dans le (s) document (s) d'attribution finale.

**Gouvernance Inclusive pour la Résilience (IGR) se réserve le droit de financer n'importe laquelle ou aucune des demandes soumises.**



**Annexe 2: Modèle d'application technique**

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire de candidature complet qui apparaît lorsque vous vous connectez au portail de subventions SMART du programme. Si vous ne pouvez pas utiliser ce portail en ligne pour soumettre votre candidature, veuillez utiliser le modèle de candidature technique fourni en pièce jointe à la présente demande de propositions.

**Annexe 3: Modèle de budget**

Pour soumettre votre demande de coût, veuillez préparer un budget pour votre projet en utilisant le modèle de budget inclus en tant que pièce jointe séparée au présent appel de demandes, puis chargez-le dans la section Documents de demande de coût du formulaire de demande complète du portail de subventions SMART. Si vous ne pouvez pas utiliser le portail en ligne, incluez votre budget proposé dans votre soumission hors ligne au service des subventions du programme.



**Annexe 4: Dispositions**

Dispositions standard pour les organisations non gouvernementales non américaines  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mab_1.pdf)

Dispositions standard pour les attributions à montant fixe aux organisations non gouvernementales  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat\\_1.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-12/303mat_1.pdf)

## **Annexe 5: Certifications**

### **A. CERTIFICATION RELATIVE A LA PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, le représentant autorisé du demandeur sélectionné devra également signer une attestation confirmant que l'entité qu'il/elle représente (le titulaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec l'attribution. De tels conflits pourraient inclure, par exemple:

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités pouvant bénéficier directement de l'attribution ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants de gouvernements susceptibles d'avoir une influence ou une supervision sur des questions se rapportant directement à la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour l'attribution ;
- Détenir tout intérêt financier dans une entité qui serait affecté par l'attribution.

En vertu des actions accomplies par le bénéficiaire dans l'octroi de la subvention, la certification du représentant autorisé indiquera qu'elle s'efforcera de faire en sorte que des conflits d'intérêts ou leur apparence ne se produisent pas, étant entendu que de tels conflits d'intérêts ne se présentent que lorsqu'il existe des situations de conflit, et que le bénéficiaire soit impliqué dans de multiples conflits d'intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être conçus pour altérer sa motivation ou celle du bénéficiaire dans l'exercice des fonctions liées à l'attribution.

Si de tels conflits réels ou apparents se produisent, la certification du représentant autorisé indiquera que le bénéficiaire informera immédiatement le Chief of Party du projet auquel la subvention est associée pour discuter de la question.

### **B. AUTRES CERTIFICATIONS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec IGR, un candidat retenu devra signer *les attestations, assurances, déclarations et autres déclarations du bénéficiaire* référencées ici : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.